

## **ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2007**

À une assemblée régulière du conseil municipal tenue à la salle municipale le 1er octobre 2007, à 19h30, à laquelle étaient présents MM. les conseillers André Desrochers, Denis Prescott, Jacques Martial, Guy Corriveau, Sylvain Gagnon, Jean-Claude Charpentier et sous la présidence de Madame la Mairesse, Francine Bergeron.

La secrétaire-trésorière est présente.

### **OUVERTURE DE L'ORDRE DU JOUR**

Madame la Mairesse déclare l'assemblée ouverte après vérification du quorum.

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **ORDRE DU JOUR**

- 273-10-2007 Sur une proposition de M. Guy Corriveau, appuyé par M. Denis Prescott il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté après lecture faite.

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

#### **PROCÈS-VERBAL**

- 274-10-2007 Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyé par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la réunion du 4 septembre 2007 soit adopté tel que lu par les membres du conseil.

### **ADOPTION DES ÉTATS BUDGÉTÉS**

#### **ADOPTION DES ÉTATS BUDGÉTÉS**

- 275-10-2007 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Guy Corriveau il est résolu à l'unanimité des conseillers que les membres du conseil municipal acceptent l'état des résultats budgétés pour le mois de janvier à septembre 2007.

### **ADMINISTRATION**

- 276-10-2007 **DÉCLARATION D'ÉTAT D'URGENCE LOCAL**

Municipalité de Mandeville  
Ce 9 juillet 2007 à 8 h00

Je, soussignée, mairesse de la municipalité de Mandeville, investi des pouvoirs édictés par la Loi sur la sécurité civile, L.R.Q. c. S-2.3, plus particulièrement en vertu du 2 ième alinéa de l'article 43 de ladite loi, décrète l'état d'urgence.

Nature du sinistre :

Ensablement des puits municipaux

Territoire concerné :

Les abonnés du réseau d'aqueduc municipal

Circonstances justifiant l'état d'urgence :

Nécessité de protéger la vie, la santé et l'intégrité des abonnés du réseau d'aqueduc compte tenu de l'ensablement des puits, d'accorder, pour le temps qu'elle juge nécessaire à l'exécution rapide et efficace des mesures d'intervention, des autorisations ou dérogations dans les domaines qui relèvent de la compétence de la Municipalité et de faire les dépenses et conclure les contrats qu'elle juge nécessaire pour remédier à la situation.

### **ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2007**

Durée :

La présente déclaration d'état d'urgence local entre en vigueur immédiatement et est valable jusqu'à ce qu'elle soit entérinée par le conseil municipal pour une période de cinq jours ou, à défaut, pour une période de 48 heures.

Personne habilité :

La mairesse peut exercer les pouvoirs mentionnées à l'article 47 de la Loi sur la sécurité civile.

SIGNÉ À MANDEVILLE, CE 9 JUILLET 2007, À 8h00

---

Francine Bergeron, Mairesse

PAR CONSÉQUENT  
IL EST PROPOSÉ PAR M. DENIS PRESCOTT  
APPUYÉ PAR M. JEAN-CLAUDE CHARPENTIER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'accepter et de déposer à la table du conseil municipal le rapport de la  
« Déclaration d'État d'urgence local ».

CROIX-ROUGE – CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2007-2008

277-10-2007 Partout au Québec, la Croix-Rouge vient en aide à des familles qui doivent tout recommencer après un sinistre. Souvent, il ne leur reste plus malheureusement que des souvenirs. C'est justement quand il ne reste plus rien que la Croix-Rouge compte le plus. Les dons constituent la principale source de financement de la Croix-Rouge puisqu'elle ne reçoit aucune subvention statutaire des gouvernements. L'aide humanitaire de la Croix-Rouge repose donc sur la générosité des donateurs. Par exemple, un don de 40\$ par mois comble les besoins essentiels d'une famille de 4 personnes pour une journée. Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers de donner un montant de 200.00\$ à la Croix-Rouge.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT

278-10-2007 Dans le cadre de la Politique d'éducation des adultes et de formation continue, la Direction régionale du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a procédé, en mars 2003, à la création d'un comité régional des partenaires pour la mise en œuvre du Programme d'aide à l'éveil à la lecture et à l'écriture dans la région de Lanaudière. Ce programme vise les familles de milieux défavorisés ayant des enfants de cinq ans et moins ainsi que les organismes oeuvrant auprès des familles. Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers de mandater M. André Desrochers pour assister à une rencontre entre les partenaires locaux et régionaux qui aura lieu le 23 octobre de 9h30 à 12h00 au CLSC-CHSLD Saint-Gabriel situé au 30 rue Saint-Gabriel à Saint-Gabriel-de-Brandon.

FORMATION PGGOVERN

279-10-2007 Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé de M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville inscrit Mme Danielle Lambert, secrétaire-trésorière et directrice générale, pour suivre la formation de PG Govern via internet et le téléphone. Les frais d'inscription de 100.00\$ plus taxes par participant seront défrayés par la Municipalité.

## **ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2007**

### **INDICATEURS DE GESTION 2006**

280-10-2007 Sur une proposition de M. André Desrochers , appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport des « Indicateurs de gestion 2006 » tel que transmis au Ministère des Affaires municipales et des Régions.

### **DEMANDE DE M. ALAIN TREMBLAY**

M. Alain Tremblay demande la possibilité d'acheter une partie du lot 15-8-1. Il s'agit plus spécifiquement de la partie située du côté est sur le chemin du Lac Hénault Sud délimité par le terrain de baseball municipal et celui du terrain avoisinant.

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **RÈGLEMENT DE LA MRC DE D'AUTRAY**

Réception du règlement numéro 201 intitulé « Règlement autorisant des dépenses et en emprunt de 113 000\$ pour l'acquisition d'équipements et de véhicules du service d'incendie et abrogeant le règlement numéro 197 ».

### **RÉALISATION DES POINTS D'EAU**

281-10-2007 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville fasse tous les travaux nécessaires pour les points d'eau sur le territoire tel que recommandé par le Service d'Incendie de la MRC de D'Autray.

## **VOIRIE ET TRANSPORT**

### **SUBVENTION DE M. FRANÇOIS BENJAMIN DÉPUTÉ DE BERTHIER**

M. François Benjamin, député de Berthier, a le plaisir d'informer la Municipalité de Mandeville qu'il a recommandé le versement d'une subvention de 25 000.00\$ du budget qui lui est alloué dans le cadre de son enveloppe discrétionnaire pour le « Programme d'aide à l'amélioration du

réseau routier municipal pour l'exercice 2007-2008 ». Une lettre de remerciement lui sera adressée.

#### DEMANDE DE MME DENISE PRESCOTT

J'aimerais porté à votre attention que le fossé d'égouttement qui passe sur le terrain de Michel Parent est encombré, ce qui va entraîner un refoulement d'eau sur les terrains où passe le fossé avant d'arriver à la partie qui est au 77 rue Paquin et débute sur la rue Savard et se rend jusqu'à la rue Paquin. Avec les anciens propriétaires, le fossé a toujours été entretenu et l'eau s'est toujours très bien égoutté avant que Michel Parent soit là.

#### PROLONGEMENT D'EMPLOI DE M. GHISLAIN PRESCOTT

282-10-2007 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville prolonge l'emploi de M. Ghislain Prescott jusqu'au moment où le service de voirie n'aura plus besoin de ces services.

### **AQUEDUC ET HYGIÈNE DU MILIEU**

#### **ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2007**

#### SERVITUDE POUR UN DROIT DE PASSAGE – ABROGER LA RÉSOLUTION 172-06-2007

283-10-2007 Sur une proposition de M. Guy Corriveau, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville puisse obtenir une servitude notariée afin d'avoir un droit de passage et d'entretien du réseau d'aqueduc de la Municipalité de Mandeville sur la propriété de M. Claude Roy au 15 rue Provost. Un acte notarié sera enregistré chez les notaires Coutu Comtois de St-Gabriel et Mme Francine Bergeron, Mairesse, et Mme Danielle Lambert, secrétaire-trésorière et directrice générale, sont autorisées à signer tous les documents relatifs à cette servitude.

#### SERVITUDE POUR UN DROIT DE PASSAGE – ABROGER LA RÉSOLUTION 208-07-2007

284-10-2007 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité

de Mandeville puisse obtenir une servitude notariée afin d'avoir un droit de passage et d'entretien du pluvial de la Municipalité de Mandeville sur la propriété de Mme Diane Bergeron Blanchard au 25 rue Parent et sur la propriété de M. Gaétan St-Martin et M. David St-Martin . Un acte notarié sera enregistré chez les notaires Coutu Comtois de St-Gabriel et Mme Francine Bergeron, Mairesse, et Mme Danielle Lambert, secrétaire-trésorière et directrice générale, sont autorisées à signer tous les documents relatifs à cette servitude.

#### MANDAT À DESSAU SOPRIN

285-10-2007 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville accepte l'offre de services professionnels daté du 28 août 2007 au montant de 12 000.00\$ plus taxes concernant le prolongement de l'aqueduc sur les rues Terrasse Lefebvre et Terrasse Desailliers. La ventilation de l'offre se fait comme suit : Étude de caractérisation des sols phase « 1 » 2 600.00\$ plus taxes, Étude faunique et floristique 1 800.00\$ plus taxes, Étude d'évaluation des sols pour l'installation de champs d'épuration 1 500.00\$ plus taxes et Conception des plans et devis incluant le relevé des terrains, l'estimation des coûts des travaux et la demande au MDDEP 6 100.00\$ plus taxes. L'offre de service soumise par Dessau Soprin fait partie intégrante de la résolution.

#### MANDAT À TEKNIKA HBA

286-10-2007 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville accorde un mandat spécifique à la firme Teknika HBA pour l'ensablement des puits desservant le réseau d'aqueduc municipal.

### **URBANISME ET MISE EN VALEUR**

#### RÈGLEMENTS DE LA MRC DE D'AUTRAY

Réception du règlement numéro 138-3 ayant pour but de modifier le règlement décrétant une réserve financière pour l'entretien des barrages du bassin de la rivière Saint-Joseph, réception du règlement numéro 139-3 ayant pour but de modifier le règlement décrétant une réserve financière pour l'entretien des barrages du bassin du Ruisseau du Point-du-Jour et réception du règlement 140-3 ayant pour but de modifier le règlement décrétant une réserve financière pour l'entretien des barrages du bassin des Rivières Saint-Jean et Saint-Antoine.

## ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2007

### OFFRE DE SERVICES DE DESSAU SOPRIN

- 287-10-2007 Sur une proposition de M. André Desrochers , appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville accepte l'offre de service de Dessau Soprin pour « Étude préliminaire – Mise en place d'une passerelle reliant les 2 rives d'un cours d'eau » pour un montant de 1750.00\$ plus taxes. L'offre de service de Dessau Soprin fait partie intégrante de la résolution.

### INTERDIRE LES COUPES FORESTIÈRES DANS LE BASSIN VERSANT DU LAC LONG

- 288-10-2007 L'Association des propriétaires du bassin versant du Lac Long demande par résolution aux autorités compétentes d'interdire toute coupe forestière à l'intérieur du bassin versant du Lac Long incluant les Lacs en Cœur et à l'Eau Claire afin de préserver l'intégrité des écosystèmes qui assurent le maintien de la qualité de l'eau du Lac Long.

En plus, elle demande de signifier à toute papetière exerçant des activités dans le secteur du bassin versant du Lac Long l'opposition de l'Association à tout projet de coupe forestière dans ce bassin.

En plus, elle demande de favoriser la protection du couvert végétal comme habitat de la faune à proximité immédiate de la concentration des résidences du Lac Long.

En plus, elle demande d'adhérer aux orientations de la Municipalité de Mandeville reposant sur la protection de la qualité des cours d'eau et de la forêt et sur la promotion de ces attraits du paysage pour la villégiature du territoire municipal.

Par conséquent,

Il est proposé par M. Guy Corriveau

Appuyé par M. Jean-Claude Charpentier

Et résolu à l'unanimité des conseillers

D'autoriser Mme Francine Bergeron, Mairesse, à signer ladite résolution de l'association des propriétaires du bassin versant du Lac Long.

#### ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC DELIGNY

Réception à la Municipalité en copie conforme d'une lettre de l'Association des propriétaires du Lac Deligny adressée à M. Yanick Dufour de Forestier Saint-Michel ayant pour objet « Présentation des plans généraux d'aménagement forestier ». Le but de la lettre est d'exprimer une opposition à toute coupe forestière éventuelle dans le bassin versant du Lac Deligny.

#### ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC STE-ROSE

Réception à la Municipalité en copie conforme d'une lettre de l'Association des propriétaires du Lac Ste-Rose adressée au Ministère des Ressources naturelles Unité d'Aménagement forestier ayant pour objet « Plan d'aménagement forestier du territoire de Mandeville. Le but de la lettre est de faire savoir qu'il encourage et supporte pleinement les organismes de la région qui œuvrent en environnement. Ils sont heureux de soutenir la proposition de refuge biologique entre le Lac Sainte-Rose et le Lac Hénault.

### **ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2007**

#### COMITÉ CONSULTATIF DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE MANDEVILLE

Réception à la Municipalité en copie conforme d'une lettre du Comité du bassin versant de la rivière Mandeville adressée à AGIR Maskinongé ayant pour objet « Demande de participation au programme de revégétalisation des berges du bassin versant de la rivière Mandeville par système cartographique intégré ». Le but de la lettre est d'aviser AGIR Maskinongé que le comité est intéressé à participer audit programme. En plus, il demande d'inclure les berges de la rivière Mandeville ainsi que les fossés agricoles et les ruisseaux tributaires des lacs Mandeville et Deligny dans le plan de cartographie afin que nous puissions assurer la mise en œuvre et le suivi des actions nécessaires à la réduction des apports de phosphore dans ces cours d'eau.

#### ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES LAC SAINTE-ROSE

Réception d'une lettre de l'Association, suite à leur assemblée générale du 2 septembre 2007, de la composition de leur conseil d'administration.

#### DEMANDE DE L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC DELIGNY

Suite à notre dernière expérience concernant des travaux effectués sur la rive du lac, nous vous demandons par la présente que la Municipalité tienne l'association informée des autorisations qu'elle émettra en regard de travaux à effectuer sur les rives du Lac Deligny.

Ceci afin de transmettre l'information aux résidents qui nous contacteraient suite à l'observation de travaux et éviterait que nous ou eux entreprennent des démarches auprès de la Municipalité ou du Ministère de l'Environnement. Cette façon de faire accroîtrait notre collaboration mutuelle pour une meilleure efficacité.

À cet effet, nous sommes d'avis que dans le cas d'effritement des berges, la Municipalité devrait recommander et insister d'y pallier par revégétalisation et non prioritairement par de l'enrochement ce qui serait plus conforme aux tendances actuelles.

#### COUPE FORESTIÈRE DANS LE BASSIN VERSANT DU LAC LONG

Réception en copie conforme d'une lettre de M. Guy André, député de Berthier-Maskinongé, adressée à M. Yanick Dufour, gestionnaire de CAF au ministère des Ressources naturelles concernant la coupe forestière dans le bassin versant du Lac Long. En résumé, cette correspondance désire sensibiliser le ministère face à l'inquiétude des citoyens de Mandeville que pourrait engendrer la coupe forestière dans le secteur du bassin versant du Lac Long.

#### REGROUPEMENT DES ASSOCIATIONS DE MANDEVILLE POUR L'ENVIRONNEMENT (RAME)

Réception d'une copie de la lettre du RAME adressée à L'Unité d'Aménagement Forestier 062-51 (Secteur Morin) pour demander d'annuler des coupes forestières planifiées dans le bassin versant du Lac Long incluant les Lacs en Cœur et Lac à L'Eau Claire. Cette requête est faite puisque tout projet de coupe dans cette partie de la Municipalité de Mandeville aurait un impact important sur l'intégrité des écosystèmes des lacs et des montagnes, nous nous y opposons formellement.

#### REGROUPEMENT DES ASSOCIATIONS DE MANDEVILLE POUR L'ENVIRONNEMENT (RAME)

Réception d'une copie de la lettre du RAME adressée à L'Unités d'Aménagement Forestier 062-51, 062-52 pour demander une consultation à propos des plans généraux d'aménagements forestiers 2008-2013 afin de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour s'assurer du respect et de

la mise en valeur de l'intégrité des paysages. Le développement durable de notre communauté repose sur la protection des cours d'eau et de la forêt et sur la promotion des milieux naturels de notre région. Le RAME souhaite être entendu lors de l'élaboration du plan quinquennal.

## **ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2007**

### **COMITÉ D'ACTION SAUVONS NOS MONTAGNES**

Réception d'une copie de la lettre du Comité d'Action Sauvons nos Montagnes adressée à L'Unité d'Aménagement Forestier concernant le plan d'aménagement forestier quinquennal – Aires 062-51 et 062-52 afin de pouvoir s'inscrire à toute future consultation publique sur le plan quinquennal et tout ce qui touche Mandeville et ses alentours.

### **DÉSIGNER UN FONCTIONNAIRE POUR ADMINISTRER LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE 202 RELATIF À LA PRODUCTION PORCINE**

289-10-2007 CONSIDÉRANT QUE la MRC de D'Autray a adopté le 5 septembre 2007 le règlement de contrôle intérimaire numéro 202 relatif à la production porcine;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 9 du règlement numéro 202, le fonctionnaire désigné pour administrer ce règlement est le fonctionnaire désigné par la Municipalité locale en vertu du paragraphe 7 de l'article 119 de la « Loi sur l'aménagement et l'urbanisme »;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 63 de la « Loi sur l'aménagement et l'urbanisme », la municipalité doit confirmer la désignation de son fonctionnaire pour administrer le règlement de contrôle intérimaire numéro 202;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR M. SYLVAIN GAGNON  
APPUYÉ PAR M. ANDRÉ DESROCHERS  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

De confirmer la désignation de Mme Kim Leblanc, inspecteur en urbanisme et en environnement, fonctionnaire de la Municipalité de Mandeville, désigné en vertu du paragraphe 7 de l'article 119 de la « Loi sur l'aménagement et l'urbanisme », pour administrer le règlement de contrôle intérimaire 202 relatif à la production porcine.

COMITÉ DES PARTENAIRES SUR LES CYANOBACTÉRIES DU  
LAC MANDEVILLE

290-10-2007 CONSIDÉRANT QUE le Lac Mandeville connaît depuis plusieurs années des épisodes de prolifération de cyanobactéries;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont imputables à l'égard de la qualité de l'eau sur leur territoire et de l'application des mises en garde ou avis émis par la Direction de santé publique et d'évaluation;

CONSIDÉRANT QUE dans une perspective de développement durable, il est primordial de diminuer l'impact de la mauvaise qualité de l'eau à l'origine de la présence des cyanobactéries;

CONSIDÉRANT QU'il serait avantageux pour les partenaires concernés et la collectivité de Mandeville de gérer de façon concertée et intégrée les situations de crise associées à la présence des cyanobactéries dans le Lac Mandeville;

CONSIDÉRANT QUE les organismes de bassin versant dont AGIR Maskinongé ont la responsabilité de gérer la problématique des cyanobactéries sur leur territoire en vertu du Plan d'action national sur les cyanobactéries mis en œuvre par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la gouvernance développée par AGIR Maskinongé précise la formation d'un comité de travail composé de la Municipalité et ses partenaires;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. DENIS PRESCOTT

APPUYÉ PAR M. JACQUES MARTIAL

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2007**

Que la Municipalité de Mandeville s'associe à la gouvernance sur la problématique cyanobactéries bassin versant Rivière Maskinongé – Lac Mandeville et adopte le plan d'action des partenaires sur les cyanobactéries du Lac Mandeville déposé par AGIR Maskinongé;

Que la Municipalité de Mandeville appuie la formation et participe au comité de travail sur les cyanobactéries du Lac Mandeville;

Que la Municipalité de Mandeville délègue Mme Francine Bergeron, Mairesse, et M. Jean-Claude Charpentier, conseiller municipal, à titre de représentant sur le comité de la Municipalité et ses partenaires sur les cyanobactéries du Lac Mandeville;

Que la Municipalité de Mandeville nomme les citoyens suivants soit : M. Raymond Malette à titre de représentant « Commerce », M. Paquin à titre « D'Agriculteur » et M. Réginald Bergeron ou M. André Désilets de l'Association Chasse et Pêche à titre de représentant « Tourisme ».

Qu'un dernier poste à titre de partenaire soit confié à Mme Rossana Pettinati à titre de citoyenne;

Que cette résolution abroge la résolution # 263-09-2007 votée lors de la séance du conseil du 4 septembre 2007.

#### DÉSIGNER UNE PERSONNE POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DU LAC LONG

291-10-2007 Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville désigne M. Arthur Bergeron ou M. Réjean Bergeron pour appliquer le règlement interdisant toutes embarcations motorisées sauf les moteurs électriques sur le Lac Long.

#### AGIR MASKINONGÉ

Réception d'une lettre de AGIR Maskinongé pour confirmer que le CRÉ de Lanaudière a décidé lors de leur réunion du 20 septembre 2007 d'appuyer le projet de cartographie interactive et son développement comme outil de gestion de l'eau à l'intention des municipalités.

#### COMITÉ DES CITOYENS DU LAC HÉNAULT INC.

Réception d'une lettre du Comité des citoyens du Lac Hénault inc. envoyée à Unités d'Aménagement forestier 062-51, 062-52 concernant les plans généraux d'aménagements forestiers. Le comité veut informer le Ministère des ressources naturelles qu'une proposition de leur comité a été voté pour demander au Comité des citoyens du Lac Hénault de créer un sous-comité qui se pencherait plus particulièrement sur l'environnement et les actions que pourrait prendre le Comité dans la préservation de leur lac et ses environs.

#### CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – MRC DE D'AUTRAY

Réception du certificat de conformité de la MRC de D'Autray certifiant que le règlement de modification numéro 192-2007 modifiant le règlement de zonage numéro 192 est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

M. GUY ANDRÉ DÉPUTÉ DE BERTHIER-MASKINONGÉ

La présence des algues bleues dans les plans d'eau du Québec constitue une menace pour la santé des communautés qui vivent aux abords de ceux-ci et dans nos municipalités qui abondent de lacs et rivières. À cet effet, nous vous transmettons une pétition qui demande au Gouvernement du Canada de prendre ses responsabilités en agissant rapidement afin d'éliminer les détergents pour lave-vaisselle et les détergents pour buanderie qui contiennent des phosphates.

**ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2007**

DEMANDE AU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE

292-10-2007 CONSIDÉRANT QUE le plan général d'aménagement forestier 2008-2013 de l'unité d'aménagement forestier 062-51 a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE le PGAF 2008-2013 prévoit des coupes forestières sur le territoire de la Municipalité de Mandeville;

CONSIDÉRANT QUE certaines des coupes forestières projetées seraient fait sur des territoires localisés à proximité de secteurs habités et de secteurs à vocation récréative, notamment dans le secteur du lac McGrey;

CONSIDÉRANT QUE parmi les coupes projetées dans le secteur du Lac McGrey certaines sont des coupes mosaïques qui visent un territoire relativement vaste;

CONSIDÉRANT QUE ces coupes peuvent avoir des impacts en ce qui a trait à la qualité du paysage, à la dégradation du réseau routier local et à la qualité des eaux de surface par le largage de sédiments dans les cours d'eaux;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR M. ANDRÉ DESROCHERS  
APPUYÉ PAR M. JEAN-CLAUDE CHARPENTIER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

De demander au ministère des Ressources naturelles et de la Faune d'organiser une rencontre qui réunirait le ministère, le représentant de l'industrie forestière, la MRC de D'Autray et la Municipalité de Mandeville afin de discuter des coupes forestières projetées sur le territoire de la Municipalité de Mandeville.

## **LOISIRS ET CULTURE**

### **DEMANDE DU RAME**

- 293-10-2007 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville permette au RAME d'utiliser un emplacement sur le terrain de l'Hôtel de ville pour distribuer les arbustes pour inciter les gens à planter sur les rives des cours d'eau et des lacs de Mandeville les vendredi et samedi 13 et 14 juin 2008.

### **INSTALLATION DE PANNEAUX POUR SENTIERS PÉDESTRES DU LAC EN CŒUR**

- 294-10-2007 Sur une proposition de M. André Desrochers , appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville achète et installe suffisamment de panneaux pour identifier les panneaux des sentiers du Lac en Cœur.

### **TOURISME LANAUDIÈRE**

- 295-10-2007 Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier , appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville puisse faire une inscription gratuite dans le Guide touristique Édition 2008-2009 dans la section « Nature et plein air » pour le Parc des Chutes du Calvaire et les sentiers pédestres du Lac en Cœur.

### **MUNICIPALITÉ DE ST-GABRIEL-DE-BRANDON**

Réception d'une résolution de la Municipalité de St-Gabriel-de-Brandon confirmant l'autorisation qu'un montant de 20 000\$ soit attribué à même le cautionnement pour le fonds de roulement du Centre sportif et communautaire Brandon. Le tout conditionnellement à la participation des municipalités de Ville St-Gabriel et Mandeville.

## **ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2007**

### **DEMANDE DE L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC DELIGNY**

- 296-10-2007 Sur une proposition de M. André Desrochers , appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville accepte de réserver la salle municipale dimanche le 8 juin 2008 dès 7h30 pour l'assemblée générale annuelle de l'Association des propriétaires du Lac Deligny. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008, il y aura une

nouvelle politique de tarification pour la location des salles (Hénault et Municipale) qui n'est pas encore déterminée pour l'instant.

#### AUTOPASSION SAINT-GABRIEL

Réception d'une lettre de remerciement pour avoir réitéré votre confiance en notre exposition. Nous nous préparons déjà à réaliser la prochaine édition d'Autopassion pour le 20 juillet 2008. Nous serons très heureux d'être partenaire avec vous dans la réussite de cette quatrième belle aventure.

#### MASKI-COURONS

Le Maski-Courons tient à remercier la Municipalité de Mandeville pour le soutien financier que vous avez accordé à l'organisation en 2007. Grâce à votre contribution financière, nous avons effectué de façon active des actions de promotion de notre principal produit d'appel auprès de la population québécoise.

L'organisation travaille actuellement à réaliser les actions d'un plan de développement et de commercialisation pour les années 2007-2008-2009. Les nouvelles actions ciblées pour 2008 sont :

- Développement d'un site permanent de cross-country
- Ajout de 2 nouveaux évènements de course à pied soit au printemps et à l'automne
- Développement d'une offre événementielle de vélo de route pour le samedi précédent l'événement du Maski-Courons en août 2008
- Développement du projet pilote organisé le 19 juin 2007 « Triathlon des écoles primaires » du secteur Brandon afin de tenir un événement de masse pour les écoles primaires et secondaires en juin 2008

Ainsi pour 2008, nous proposons le partenariat suivant à la Municipalité de Mandeville :

- Maintien de votre investissement pour le volet spectacle du vendredi soir
- Participation financière de 5 000\$ pour la participation gratuite de 250 citoyens et citoyennes de Mandeville aux épreuves de marche ou de course

Espérant que vous répondrez favorablement à cette demande.

#### SPECTACLE DE ROSE-LISE, LA FÉE DES SAISONS

297-10-2007 Sur une proposition de M. André Desrochers , appuyé par M. Denis Prescott il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville accepte l'offre de service de Mme Lise Chrétien (Rose-Lise, la Fée des Saisons) pour venir faire le spectacle pour enfants « L'Épouvantail Ficello s'est mis les pieds dans les plats » à la Salle municipale samedi le 20 octobre 2007 au coût de 1 000.00\$ taxes incluses.

## LÉGION ROYALE CANADIENNE

Novembre nous apporte le « Jour du Souvenir » et aussi pour nous, légionnaires, la campagne du Coquelicot. Vous pouvez aider à commémorer leur souvenir en portant un coquelicot ou en contribuant à l'achat d'une couronne, laquelle sera déposée en mémoire de ceux qui ont fait le sacrifice de leur vie, afin que nous puissions vivre en paix aujourd'hui.

## **ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2007**

### PAROISSE ST-CHARLES

Les membres du Conseil de Fabrique de la Paroisse St-Charles vous remercient sincèrement pour votre généreuse contribution lors de notre diner spaghetti au profit de la Fabrique St-Charles.

M. Jacques Martial, conseiller, s'abstient de voter ou d'influencer le vote sur cette question puisqu'il existe un lien avec la présidente de Mandeville en Fête.

### DEMANDE DE MANDEVILLE EN FÊTE

298-10-2007 Le comité de Mandeville en Fête voudrait réserver la salle municipale pour les fins de semaine du 27 et 28 septembre 2008 et 4 et 5 octobre 2008 afin d'y tenir une exposition d'artistes-peintres et d'artisans. À l'avenir, il en sera toujours ainsi le Comité a opté pour la dernière fin de semaine de septembre et la première d'octobre. Bien entendu, il nous est impossible de démonter les kiosques entre les deux fins de semaine. Nous sommes certains de votre coopération habituelle et nous vous en remercions à l'avance. Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville prête gratuitement la Salle municipale au Comité Mandeville en Fête pour les dates mentionnées précédemment.

M. Jacques Martial, conseiller, reprend sa place au conseil.

### DEMANDE DE PATRICK BOURDON ET MARTIN GAGNÉ

Nous voulons vous demander de louer la salle municipale, le mardi soir, pour jouer au hockey cosom. Nous vous assurons de toujours laisser les

lieux intacts et de fournir toutes les protections nécessaires au local (ex. protèges calorifères). Nous aimerions avoir la salle pour le mois d'octobre 2007.

**VARIA**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**COMPTES À PAYER**

COMPTES À PAYER

- 299-10-2007 Sur une proposition de M. Denis Prescott , appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que les membres du conseil municipal approuvent la liste des comptes à payer du mois de septembre 2007 telsque lus, les chèques du numéro 4863 au numéro 4930 inclusivement, ce qui inclut la liste des déboursés incompressibles, les salaires et les dépenses approuvées par résolution du conseil de septembre 2007, ainsi que les comptes à payer du mois de septembre 2007 pour un montant de 220 752.77\$. La secrétaire certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour payer ces factures. Les dépenses sont payées à même le fonds général.

---

Mairesse

---

Sec.trés. et dir. générale

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

- 300-10-2007 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. Guy Corriveau, il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 8h15.

---

Mairesse

---

Sec.-trés. et dir. générale